



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 73149

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la situation des professionnels de l'enseignement de la conduite automobile. En effet, le manque de places d'examens au permis B entraîne des délais importants pour se présenter à l'examen et entre deux examens en cas d'échec. Cette situation fragilise les écoles de conduite qui hésitent à embaucher des moniteurs et pénalise les candidats pour lesquels le permis de conduire s'avère nécessaire pour vivre en zone rurale et indispensable pour travailler ou rechercher un emploi. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement compte prendre afin d'améliorer les conditions de passage des examens et répondre aux besoins des professionnels concernés.

Texte de la réponse

La réforme du permis de conduire engagée depuis le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 13 janvier 2009, présidé par le Premier ministre, comprend 16 mesures et répond à trois objectifs : un permis moins long à obtenir, un permis financièrement plus accessible, enfin un permis plus sûr. La plupart des mesures arrêtées par le Gouvernement ont été mises en oeuvre et la réforme se poursuit. Pour atteindre le premier objectif, d'un permis moins long, deux mesures essentielles ont été décidées : 1. Réduire les délais d'attente en offrant davantage de places d'examen. Cette offre s'appuie tout d'abord sur le recrutement de 55 inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière : 35 agents sont opérationnels depuis décembre 2009 et 20 le seront en novembre 2010. Dans l'intervalle, pour réduire de manière significative les délais que peuvent subir des candidats en attente d'être présentés à l'examen après un premier échec, il a été décidé d'organiser des examens supplémentaires en 2009, sur la base du volontariat des inspecteurs pour travailler le samedi ou sur leurs jours de récupération. Ce sont ainsi 43 133 examens supplémentaires ont été organisés pour en 2009. Par ailleurs, afin d'une part de prendre en compte les examens annulés dus aux aléas climatiques de cet hiver et, d'autre part, de répondre à la demande de places d'examens des écoles de conduite, ce dispositif a été reconduit pour l'année 2010. 2. Raccourcir certains délais administratifs : plusieurs dispositions ont été prises en ce sens, telles que la suppression de l'enregistrement préalable du dossier des candidats en préfecture avant de débiter les leçons de conduite et la suppression du délai d'un mois entre l'enregistrement et le passage de l'épreuve théorique générale de l'examen. Toutefois, il est essentiel que les écoles de conduite dispensent une formation complète et présentent des candidats dont la formation est achevée et qui ont de fortes chances de succès à leur examen. Cette mesure doit conduire à un meilleur taux de réussite à l'épreuve pratique, et donc, à des délais de passage à l'examen plus courts. En ce qui concerne le second objectif de rendre le permis financièrement plus accessible, plusieurs mesures tendent à alléger la charge financière de la formation à la conduite : tout d'abord, avec la prise en charge du cautionnement du prêt à taux zéro (dans le cadre du dispositif du permis à un euro par jour) et l'octroi d'aides financières en faveur des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) et des demandeurs d'emploi qui ont besoin du permis de conduire pour accéder à un emploi. Pour atteindre le troisième objectif d'un permis plus sûr, les épreuves de l'examen du permis de conduire sont profondément remaniées grâce à une modernisation de l'épreuve théorique générale et

une épreuve de conduite qui passe d'un décompte d'erreurs à un véritable bilan de compétences et de comportements. Enfin, la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) est désormais ouverte à tous, notamment aux élèves qui ont débuté une formation traditionnelle et qui ont déjà passé l'épreuve pratique du permis de conduire. Cette formule d'apprentissage comportant une phase de conduite accompagnée permet non seulement à l'élève d'acquérir une réelle expérience de conduite mais aussi d'augmenter les chances de réussite à l'examen. Ce grand chantier voulu par le Gouvernement doit améliorer la sécurité routière tout en renforçant l'accès à la conduite pour le plus grand nombre de citoyens, car le permis de conduire permet notamment l'insertion sociale et professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73149

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2305

Réponse publiée le : 8 juin 2010, page 6385